



COUR PÉNALE SPÉCIALE

Communiqué de presse CPS n°120526-3



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité – Travail

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE

### Fixation des audiences de plaidoiries et de réquisitoire dans la procédure sur les intérêts civils dans l'affaire dite « Ndélé 1/Ndélé 1 contumace » aux 20 et 21 août 2026

Le mardi 12 mai 2026 la Première Section de la Chambre d'assises de la Cour pénale spéciale tient à informer la communauté nationale et internationale que par l'ordonnance du 7 mai 2026, elle a fixé les audiences de plaidoiries et de réquisitoire sur les intérêts civils dans l'affaire dite « Ndélé 1/Ndélé 1 contumace » aux 20 et 21 août 2026 à 10 heures, dans la salle d'audience de la CPS.

Le 20 août 2026, la Section d'assises entendra les plaidoiries des Parties civiles ainsi que le réquisitoire du Parquet spécial. Le 21 août 2026, elle entendra les plaidoiries des avocats de la Défense, suivies des répliques et des interventions éventuelles des condamnés.

Cette procédure intervient après les jugements de condamnation rendus respectivement les 13 décembre 2024 et 28 juillet 2025, et vise à statuer sur les demandes de réparation des parties civiles contre les condamnés. Le 7 août 2025, la Section d'assises avait joint les deux affaires pour l'examen des intérêts civils.

Pour rappel, dans l'affaire dite « Ndélé 1 », la Section d'assises avait déclaré Kalite Azor, Charfadine Moussa, Antar Hamat et Wodjonodroba Oumar Oscar coupables de crimes contre l'humanité par meurtre, autres actes inhumains et persécution, ainsi que de crimes de guerre par meurtre et traitements cruels commis le 29 avril 2020 à Ndélé.

Dans l'affaire dite « Ndélé 1 contumace », elle avait déclaré Général Ndjouma Fache, Younouss Kalam Yal, Atahir English, Abdel Kane Mahamat Salle, Fotor Sinine et Youssouf Moustapha alias Badjadje coupables de crimes contre l'humanité par meurtre, autres actes inhumains et persécution, ainsi que de crimes de guerre par meurtre et traitements cruels commis les 11 mars 2020 et 29 avril 2020 à Ndélé.

Fait à Bangui, le 12 mai 2026.

### Unité d'information et de communication de la CPS

*La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.*

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Unité communication et sensibilisation de la Cour pénale spéciale (CPS) au téléphone : +23676110707 ou [ucs@cpsrca.cf](mailto:ucs@cpsrca.cf).